

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR RELATIVE À LA
POLITIQUE D'AJOUTS AU RÉSEAU DE TRANSPORT

DOSSIER : R-3888-2014 Phase 2B

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Mme ESTHER FALARDEAU et
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 19 DÉCEMBRE 2018

RENCONTRE PRÉPARATOIRE
VOLUME 2

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
avocat de la Régie

DEMANDERESSE :

Me ÉRIC DUNBERRY et
Me MARIE-CHRISTINE HIVON
avocats d'Hydro-Québec Transport (HQT)

PARTICIPANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO) et de la
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
(FCEI);

Me NICOLAS DUBÉ et
Me PAULE HAMELIN
avocats d'Énergie Brookfield Marketing S.E.C.
(EBM);

Me STÉPHANIE ASSOULINE
avocate d'Hydro-Québec Production (HQP);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de Nalcor Energy Marketing Corporation
(NEMC);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	5

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce dix-neuvième
2 (19e) jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Rencontre préparatoire du
8 dix-neuf (19) décembre deux mille dix-huit (2018),
9 dossier R-3888-2014 Phase 2B. Demande du
10 Transporteur relative à la politique d'ajouts au
11 réseau de transport.

12 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
13 Lise Duquette, présidente de la formation, madame
14 Esther Falardeau et monsieur François Émond.

15 Le procureur de la Régie est maître Jean-François
16 Ouimette.

17 La demanderesse est Hydro-Québec Transport
18 représentée par maître Éric Dunberry et maître
19 Marie-Christine Hivon.

20 Les participants à la présente rencontre
21 préparatoire sont :

22 Association coopérative d'économie familiale de
23 l'Outaouais représentée par maître Steve Cadrin;
24 Énergie Brookfield Marketing représentée par maître
25 Nicolas Dubé;

1 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
2 représentée par maître Steve Cadrin;
3 Nalcor Energy Marketing Corporation représentée par
4 maître André Turmel;
5 Stratégies énergétiques et Association québécoise
6 de lutte contre la pollution atmosphérique
7 représentées par maître Dominique Neuman.
8 Je demanderais aux parties de bien vouloir
9 s'identifier à chacune de leurs interventions pour
10 les fins de l'enregistrement. Aussi, auriez-vous
11 l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire
12 est fermé durant la tenue de la rencontre
13 préparatoire. Merci.

14 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bonjour. On n'est pas habitué nous autres non plus
17 à cette salle-ci. Alors, on s'habitue en même temps
18 que vous. Alors, bonjour à tous. Avant que
19 j'oublie, je vais vous souhaiter des Bonnes Fêtes.
20 Normalement, c'est vers la fin, mais des fois il y
21 a des gens, je sais qu'il y a une audience qui se
22 déroule aussi de l'autre côté, ça fait que ça se
23 peut qu'il y en ait qui quitte plus rapidement.

24 L'audience, en fait, c'est une rencontre
25 préparatoire aujourd'hui pour discuter du

1 calendrier. Elle va durer une heure. Il y a des
2 contraintes de temps partout. On faisait la
3 remarque tantôt que les tâches de la Régie
4 s'alourdissent et effectivement les calendriers
5 sont une considération importante.

6 Donc, nous avons reçu la lettre du
7 Transporteur datée du, je vais la prendre, ça va
8 être plus facile, du douze (12) décembre qui est...
9 Vous nous proposiez dans cette lettre-là, vous nous
10 faisiez part des enjeux auxquels vous faisiez face
11 en matière de production de preuve et vous nous
12 proposiez un nouveau calendrier.

13 Et plutôt que de s'échanger plusieurs
14 lettres pour discuter de ça, on pensait que c'était
15 préférable d'en discuter de vive voix avec tout le
16 monde. Alors, c'est ce qu'on voudrait faire
17 aujourd'hui. Alors, ça va être vraiment porté sur
18 le calendrier.

19 Et les premières questions que j'aurais
20 pour vous, Maître Hivon, parce que c'est vous qui
21 avez écrit la lettre, je ne sais pas lequel de vous
22 deux va prendre la pôle sur ce sujet-là, mais ce
23 que la Régie se demandait, en fait, c'est si vos
24 définitions vont changer par rapport à ce qu'elles
25 sont aujourd'hui ou est-ce qu'elles sont par

1 rapport à ce qui avait été déposé dans le dossier
2 R-4012-2017?

3 Et si elles ne changent pas, est-ce que
4 cela vous empêche de... si ça ne change pas, est-ce
5 que vous pourriez les déposer le dix-sept (17)
6 janvier, quitte à déposer une contre-expertise plus
7 tard en mars, ce qui nous permettrait d'avancer sur
8 ces fronts-là?

9 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

10 Alors, quant à la question de savoir si les
11 définitions vont changer, dans la... En fait, lors
12 de la... suite à la réception de la décision
13 procédurale du trente (30) octobre que je devrais
14 avoir...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui.

17 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

18 ... sous la main... Est-ce que je l'ai sortie tout
19 à l'heure? Oui. Alors, la Régie a défini, de façon
20 beaucoup plus précise, les enjeux associés aux
21 définitions des catégories d'investissements.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Hum, hum.

24 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

25 Et dans cette décision, il est mentionné que la

1 Régie juge pertinent d'examiner au besoin et de
2 préciser les définitions des catégories
3 d'investissements et l'à-propos d'ajouter aux
4 définitions des repères qui permettent de mieux
5 identifier à quelle catégorie d'investissements
6 sont affectés les coûts des ajouts.

7 Alors, le Transporteur, dans l'analyse qui
8 aboutira au contenu de sa preuve, évalue cet...
9 Évidemment, analyse ce sujet-là et évalue si, oui
10 ou non, il y aura des modifications d'apportées aux
11 définitions. Alors, l'idée de vous confirmer
12 aujourd'hui qu'il n'y aurait aucune modification, à
13 la lumière de cette façon de définir les sujets
14 associés aux définitions, on n'est pas en mesure de
15 vous confirmer ça aujourd'hui.

16 (08 h 35)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est juste parce que votre lettre du douze (12)
19 décembre, quand je regarde particulièrement le
20 troisième paragraphe, vous sembliez lier le fait de
21 ne pas être en mesure de déposer sa preuve en
22 regard de l'expertise que NEMC entendait déposer.
23 C'est pour ça que je me disais, si on est capable
24 de séparer la preuve en deux, c'est-à-dire que...
25 Parce que je comprends en fait que votre propre

1 expertise que vous entendez faire est plus en
2 réaction à l'expertise de NEMC que vous en aviez
3 pas nécessairement de besoin pour établir vos
4 définitions de preuve.

5 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

6 Oui, je comprends. Alors il y a deux (2) options.
7 L'option 1 c'est celle que nous proposons, c'est-à-
8 dire que dans la mesure où il y aura un débat
9 d'experts associé aux enjeux, associé aux
10 définitions telles que définies dans la décision du
11 trente (30) octobre, du point de vue du
12 Transporteur, il souhaite pouvoir définir sa preuve
13 et définir l'expertise à l'aide de l'expertise au
14 moment où il va présenter sa proposition et NEMC a
15 annoncé qu'ils allaient déposer un rapport
16 d'expertise en réaction ou sur les sujets qui sont
17 annoncés.

18 L'idée de déposer une preuve maintenant,
19 sachant qu'il va y avoir des expertises et de ne
20 faire que répondre aux expertises de NEMC, ce n'est
21 pas la même preuve d'expertise nécessairement,
22 alors c'est dans ce contexte-là que le Transporteur
23 souhaite pouvoir avoir son dossier de preuve en
24 entier, sachant qu'il va y avoir un débat
25 d'expertise pour supporter la proposition qui va

1 faire quant à l'ensemble des enjeux associés aux
2 définitions de catégorie d'investissement.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Puis je vais vous dire ma difficulté que j'ai en ce
5 moment, si on prend votre calendrier que vous
6 proposez...

7 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vais vous dire l'enjeu qui est réel, on essaie
11 d'éviter les goulots d'étranglement en termes de
12 calendrier. On est en ce moment, comme vous le
13 savez, il y a des audiences qui sont prévues en
14 janvier pour le MRI, il y a des audiences pour le
15 code de conduite, il y a des audiences pour TEQ, il
16 y a des audiences... Alors elles sont déjà un après
17 l'autre et les calendriers d'audience que vous
18 proposiez au mois de juin, le mois de juin n'est
19 pas...

20 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

21 Une option.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Pas disponible pour la Régie. Ça va être... En
24 fait, ça serait extrêmement difficile pour la Régie
25 de tenir des audiences en juin sur le sujet. Alors,

1 il faudrait que ce soit en mai. On pourrait décaler
2 les treize (13), quatorze (14), quinze (15) mai,
3 plutôt que le trente (30) avril, un deux, et à
4 partir de ça, je ne sais pas si on capable de
5 travailler un calendrier à rebours parce que...

6 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

7 Oui. La difficulté de notre côté, puis vous parliez
8 de goulots d'étranglement, puis je pense que c'est
9 un peu la situation dans laquelle on se retrouve à
10 l'heure actuelle du point de vue du Transporteur,
11 les ressources... C'est ma compréhension, les
12 ressources qui doivent travailler sur cette partie-
13 là de la preuve sont impliquées dans les deux
14 dossiers, notamment qu'on mentionne dans notre
15 lettre et je comprends que le dossier Micoua-
16 Saguenay, les auditions se terminent le vingt-sept
17 (27) février. Alors, c'est pour ça qu'on avait
18 proposé le quinze (15) mars qui donnait deux (2)
19 semaines tout de suite après la fin des audiences.
20 Pas qu'il n'y a rien qui va se faire d'ici là, mais
21 pour donner la possibilité à ceux qui doivent
22 travailler sur ce dossier-là de pouvoir le faire au
23 terme du dossier de l'audition de Micoua-Saguenay.
24 Donc, c'était le... En fait, peut-être à l'inverse
25 vous regardez plus à devancer la date d'audience.

1 Nous on a besoin de délai pour le dépôt de la
2 preuve et on ne voit pas comment avant la fin des
3 audiences dans Micoua-Saguenay ça va être possible
4 de notre côté. Ça fait que là c'est un peu la
5 contrainte que nous on a. Vous savez, on ne peut
6 pas décaler de quelques semaines en janvier,
7 disons, fin janvier ou début février à la place du
8 dix-sept (17) janvier. On a réfléchi à ça, mais ce
9 n'est pas...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Non, je comprends ça, puis j'essaie de voir avec
12 vous s'il y a des solutions, parce que la
13 difficulté elle est réelle et ce que l'on veut
14 éviter aussi c'est que si on reporte ça après juin,
15 en juillet, bien là on va rentrer encore une fois
16 en collision avec les tarifaires, ce qui n'est pas
17 souhaitable ni pour nous, ni pour le Transporteur,
18 parce que là aussi, vos mêmes gens vont se
19 retrouver pris...

20 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Encore une fois dans un cycle et la boule de neige,
24 plus on la fait avancer dans la neige, plus elle
25 devient grosse, plus elle vient avec des débris

1 dedans et elle devient extrêmement difficile à
2 gérer et c'est pour ça que j'essaie de comprendre
3 ou de voir s'il n'y a pas une façon de travailler
4 la preuve.

5 (08 h 40)

6 Parce que je comprends que la phase A, vous
7 vous maintiendriez le calendrier qui avait été
8 mentionné dans la D2018-152, donc, la preuve qui a
9 été déposée en juillet et septembre, les DDR
10 auraient lieu comme prévu, selon le calendrier de
11 la décision.

12 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

13 Le cinq (5) février je pense.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 C'est parce que quand on... Puis on l'a vécu et on
16 le vit encore, si vous voulez, avec le Transporteur
17 et je suis sûr que vous pourrez parler à monsieur
18 Verret, ce n'est pas nécessairement facile pour eux
19 non plus quand on gère trois calendriers
20 parallèles. On l'a fait dans le Transporteur, où on
21 fait le sujet tarifaire, le sujet du taux de
22 pertes, le sujet du MRI. Ça devient plus difficile
23 à gérer les horaires, qui doit répondre quand aux
24 DDR. C'était un des motifs pour lesquels on avait
25 décidé, bien qu'il était pertinent, de saborder le

1 sujet si vous voulez du suivi des engagements.

2 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

3 Oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Et de ne refaire qu'une seule phase pour réunir
6 l'ensemble des calendriers sur un... Mais là, ce
7 que vous nous proposez, c'est de diverger à nouveau
8 et de gérer des calendriers parallèles.

9 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

10 Mais en fait, ce qu'on vous propose... En fait, la
11 demande, elle est surtout quant au report du dépôt
12 de la preuve pour la partie sur les définitions. On
13 n'a pas voulu reporter les autres sujets, puisqu'on
14 n'avait pas le besoin de le faire. Par contre, on a
15 lu la correspondance qui a été transmise à la
16 Régie, notamment par maître Pelletier qui dit :
17 « Bien finalement, peut-être qu'on pourrait
18 entendre tout ça dans le même calendrier décalé
19 avec lequel il ne nous pose pas de problèmes »,
20 mais je veux dire, ce n'est pas une demande qu'on
21 fait, parce que ce qui est vraiment critique de
22 notre point de vue c'est l'aspect définition. Alors
23 dans la mesure où on peut faire avancer l'autre
24 sujet, on n'a pas de difficultés, mais on comprend
25 que de votre... Une autre préoccupation c'est de

1 dire il va y avoir deux (2) rondes de DDR pas au
2 même moment etc. On comprend ça. Alors, on est
3 ouvert à trouver une solution par rapport à est-ce
4 qu'on décale l'autre sujet également. Ce n'est pas
5 une demande qu'on vous fait, mais je veux dire si
6 du point de vue de la Régie ça faciliterait le
7 calendrier, on n'a pas d'objection à ce que ce soit
8 fait, mais ce n'est pas une demande qu'on vous
9 formule.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Mais ce que je peux vous dire c'est que ma réaction
12 initiale serait non, on ne décale pas l'autre
13 sujet. Ça, il faut que ça soit réglé avant la
14 prochaine tarifaire. Ça fait plusieurs années.

15 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

16 On n'a aucun problème avec ça.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors ça, il faut l'avancer. Ce qu'on cherche à
19 savoir, c'est dans votre production sur la preuve
20 sur les définitions, est-ce qu'il y a un moyen...
21 Parce que là, je vais vous avouer, ça me semble un
22 « Catch 22 » votre preuve pour les définitions où
23 je ne sais pas si vous attendez après votre expert
24 pour qu'il aide votre personnel technique pour
25 qu'il trouve les repères ou si c'est votre

1 personnel technique qui n'est pas disponible pour
2 aider vos experts, parce qu'il est sur Micoua ou
3 d'autres dossiers.

4 Alors, je ne sais pas qui retarde la
5 production. Je ne sais pas combien de temps ça peut
6 vous prendre, parce que, quand même la décision on
7 l'a sortie plus tard. On l'a sortie le trente (30)
8 octobre. La décision elle est là. Je comprends que
9 NEMC a fait connaître plus tard son intention ou
10 pas de produire une expertise, suite à la décision.

11 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

12 Vingt-six (26) novembre.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Mais vous étiez déjà au courant que la Régie
15 voulait des repères ou enfin une des raisons pour
16 laquelle on veut regarder ça, c'est cette question-
17 là. Est-ce qu'on est capable de mettre dans les
18 définitions des repères qui nous permettent de
19 mieux qualifier les coûts ou dans quelles
20 catégories les coûts appartiennent.

21 Alors, est-ce que vous pourriez regarder de
22 votre côté avec le personnel du Transporteur avec
23 votre expert s'il est choisi, si on est capable de
24 devancer la date, parce que là, moi mi-juin, ça va
25 être extrêmement difficile pour la Régie. On peut

1 faire 13, 14, 15 mai. On enlève un (1) mois si vous
2 voulez dans les délais, là vous vous donniez deux
3 (2) semaines entre la fin de Micoua et la
4 production de la preuve. Est-ce qu'on est capable
5 de produire votre preuve si ce n'est pas le dix-
6 sept (17) janvier, est-ce qu'on peut penser fin
7 janvier ou à un moment qui permettrait de devancer
8 ou enfin de permettre le traitement du dossier en
9 temps opportun.

10 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

11 Alors, on me demande de prendre cinq (5) minutes.
12 Ma compréhension c'est que la réponse était non,
13 mais ça ne serait peut-être pas fin janvier, mais
14 je vais certainement... Je vous entends, puis je...
15 (8 h 46)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 En fait, on pourrait vous donner... Si vous voulez
18 en discuter, vous donner une pause si vous voulez,
19 de dix (10) ou quinze (15) minutes, puis voir ce
20 qu'on est capable de faire. Ce qu'on essaie
21 d'éviter, c'est que tout le monde se ramasse,
22 excusez l'expression, mais dans le mur en même
23 temps. On veut éviter les goulots d'étranglement.
24 Et que si on est capable de lisser les tâches,
25 parce qu'évidemment, on se voit rarement, mais on

1 se voit dans quelques dossiers. Monsieur Verret,
2 madame Paquet en arrière, on les voit plus
3 régulièrement, mais on sait qu'ils sont avec nous
4 dans certaines occasions, ainsi que les
5 intervenants où on les voit plus régulièrement,
6 alors, on connaît un peu leurs tâches, parce
7 qu'elles sont les mêmes que les nôtres, mais à des
8 moments différents.

9 Alors, on essaie juste de lisser l'ouvrage
10 à tout le monde pour qu'on puisse parvenir de façon
11 assez sereine à des conclusions dans les dossiers
12 et pas toujours pelleter par en avant. Ça fait que
13 ce que je vais proposer, c'est une pause jusqu'à
14 neuf heures (9 h).

15 Ensuite si vous nous revenez, voire s'il y
16 a des solutions auxquelles vous et votre client
17 pourriez nous offrir et puis ensuite, on pourra
18 entendre les intervenants sur le calendrier
19 également. Est-ce que ça vous va comme ça ?

20 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

21 Oui, ça me va. En fait, j'aurais peut-être une
22 question pour alimenter nos discussions dans les
23 quinze (15) prochaines minutes. Vous nous avez
24 parlé du treize (13), quatorze (14) et quinze (15)
25 mai. Est-ce qu'il y a d'autres fenêtres un peu plus

1 tard qui seraient envisageables du point de vue de
2 la Régie, parce que j'anticipe peut-être un peu
3 trop ou peut-être que vous voulez regarder ça
4 également pendant quinze (15) minutes et...

5 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

6 Je vais regarder ça dans le calendrier, mais moi je
7 n'aurai pas beaucoup d'espoir. Il y a une fenêtre
8 les treize (13), quatorze (14), quinze (15) et je
9 vous le dis tout de suite, nous serions en cette
10 salle-ci, parce qu'il y a d'autres audiences dans
11 la Krieghoff. C'est ça, alors, nous sommes trois
12 (3). Alors, il y a différents dossiers.

13 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

14 Oui, je comprends. On partage les mêmes contraintes
15 peut-être.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci. Alors, on va reprendre ça à neuf heures
18 (9 h).

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE.

20 REPRISE DE L'AUDIENCE.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Rebonjour.

23 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

24 Rebonjour. Alors, j'avais bien compris, mais j'ai
25 quand même une proposition. Effectivement, le dépôt

1 d'une preuve en janvier ou en février, ce n'est pas
2 envisageable du point de vue du Transporteur. Par
3 contre, on est bien conscient des difficultés, des
4 contraintes d'horaires de la Régie en juin. Alors,
5 ce qu'on propose c'est de devancer de quelques
6 jours le dépôt de notre preuve. On proposerait le
7 onze (11) mars, qui est le lundi, plutôt que le
8 quinze (15) mars, qui est le vendredi et de
9 comprimer finalement les étapes procédurales pour
10 mener à une audition les treize (13), quatorze (14)
11 et quinze (15) mai. Alors, ça pourrait avoir l'air
12 de ce qui suit, puis je ne sais pas si vous avez le
13 calendrier proposé à notre lettre.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui.

16 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

17 O.K. Alors, la première étape serait le onze (11)
18 mars. Les DDR, le dix-huit (18) mars. Donc une
19 semaine plus tard. Les réponses du Transporteur, le
20 1er avril. La preuve des intervenants, le quinze
21 (15) avril. Les DDR aux intervenants, le vingt-deux
22 (22) avril. Les réponses aux DDR, le 1er mai et
23 l'audition les treize (13), quatorze (14) et quinze
24 (15) mai.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que vous pensez, parce que c'est une
3 question qu'on me fait remarquer, nous avions prévu
4 trois (3) jours pour l'ensemble de la preuve de la
5 phase 2. Donc, pour la preuve de juillet, septembre
6 et celle sur les définitions. Vous avez mis trois
7 (3) jours seulement pour la phase 2 b). Est-ce que
8 ça vous semble...

9 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

10 On pourrait revoir. Évidemment ça dépend de...
11 Cette proposition-ci, oui, on avait mis trois (3)
12 jours dans le calendrier juste pour les
13 définitions. Je ne sais pas si j'avais compris
14 lorsque la Régie a proposé treize (13), quatorze
15 (14) et quinze (15) mai, que ce décalage de deux
16 (2) semaines ferait en sorte qu'on ramène tout ça
17 dans la même phase.

18 Si on parle de ce calendrier-là, ça serait
19 sur tous les sujets. Autrement, juste sur la
20 question des définitions, si on prévoyait une date
21 un peu plus tard, puis un calendrier distinct, à ce
22 moment-là, faudrait que je revois là. Ça va
23 dépendre. Je pense que c'est plus la preuve
24 d'expert qui pourrait prendre un peu plus de temps.
25 Est-ce que deux (2) jours seraient suffisants.

1 Peut-être. Si vous avez...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 On verra aussi à l'usage des preuves.

4 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

5 C'est ça.

6 (9 h 04)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est ça. De ce qui est déposé. Quand vous nous

9 dites ça serait... Bon, l'audience serait pour

10 l'ensemble, les dates que vous nous proposez là,

11 est-ce que c'est seulement pour les définitions et

12 ça serait également sur les DDR qui contient...

13 Parce que ça peut faire deux... On peut tenir des

14 DDR... Un calendrier parallèle si vous voulez.

15 C'est juste que ça donne plus de temps à tout le

16 monde pour répondre, mais on peut aussi, si vous

17 êtes prête à vivre avec le une (1) semaine pour

18 répondre à des DDR ou deux (2) semaines DDR,

19 réponse aux DDR, ça vous donne à peu près deux (2)

20 semaines pour répondre à l'ensemble de la preuve si

21 vous êtes à l'aise avec ça, on fait un seul

22 calendrier avec ces dates-là.

23 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

24 Hum hum. On est ouvert aux deux (2) possibilités.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

4 Madame la présidente.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie beaucoup d'essayer de trouver avec
7 nous des solutions. On essaie de voir au mieux pour
8 tout le monde.

9 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

10 Exact.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie beaucoup. Maître Cadrin ? Maître
13 Cadrin ?

14 Me STEVE CADRIN :

15 Je m'excuse.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je voulais vous laisser le...

18 Me STEVE CADRIN :

19 Je pensais que vous m'aviez entendu.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K. c'est beau.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Donnez-moi une petite seconde. Bonjour. Steve
24 Cadrin pour l'ACEFO. Je vais parler en même temps
25 pour la FCEI de toute façon dans ce dossier-ci.

1 Donc, je veux juste comprendre avec vous, parce que
2 je vous ai un petit peu perdu dans le 2 a), 2 b),
3 puis les phases parallèles. Je vous avoue bien
4 honnêtement. Alors, je vais commencer par vous
5 demander, je comprends qu'on conserve le calendrier
6 2 a) et on fait une audience séparée pour 2 a) et
7 pour 2 b) ou non; là je veux être sûr.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Dans les options disponibles, ce que je comprends
10 en ce moment, c'est les deux sont ouvertes. C'est
11 soit il y aura... L'audience ne sera qu'une (1)
12 seule audience, treize (13), quatorze (14), quinze
13 (15) mai, pour les deux (2) sujets, a) et b).

14 Me STEVE CADRIN :

15 O.K.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Et ce qui est sur la table c'est: est-ce qu'on
18 garde les dates du calendrier, de la D2018-152 pour
19 la phase 2 a) si vous voulez et un calendrier
20 parallèle pour la phase 2 b) qui est les
21 définitions ou est-ce qu'on fusionne le calendrier
22 pour la phase 2 a) et 2 b) pour ne tenir qu'une
23 seule phase, mais il n'y aura qu'une (1) seule
24 audience les treize (13), quatorze (14), quinze
25 (15).

1 Me STEVE CADRIN :

2 C'est ce dont je voulais être sûr, parce que j'ai
3 compris qu'il y avait une fusion partielle de... Il
4 y a seulement le bout de l'audience. Dans un
5 premier temps, je vais commencer par l'audience,
6 parce que vous allez peut-être suggérer à ce que le
7 nombre de jours est suffisant ou peut être coupé
8 dans l'audience. J'aurais tendance à vous dire que
9 si on veut faire une preuve, puis argumenter le
10 lendemain de la fin de la preuve, trois (3) jours,
11 ça m'apparaît être un minimum. Ça m'étonnerait
12 qu'on réussisse à tout condenser dans une seule
13 journée d'audience, partir, puis aller se préparer
14 pour l'argumentation le lendemain. Alors, trois
15 jours m'apparaît être un strict minimum et je ne
16 connais pas la preuve d'expert qui sera présentée
17 de part et d'autres, bien qu'on n'en a pas nous,
18 mais on aura peut-être des questions quand même sur
19 la preuve d'expert d'Hydro-Québec TransÉnergie.

20 Alors, trois (3) jours m'apparaît déjà
21 relativement optimiste.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui, c'est juste parce que la phase 2 a), vous
24 savez, c'est du texte. Il y a des bouts de la
25 preuve, évidemment, qu'on avait demandé au

1 Transporteur de développer certaines méthodes. Il y
2 en a d'autres, que c'est du texte. Alors, quand à
3 être contre-interrogé sur le point-virgule qu'il
4 faut mettre à une place ou un autre...

5 Me STEVE CADRIN :

6 Ce n'est pas 2 a) qui me préoccupe. Quand je vous
7 parle, je suis en 2 b). Alors, mettez un petit 2 b)
8 au-dessus de ma tête. Alors, quand je vous dis
9 trois (3) jours, bien présumons qu'une preuve d'une
10 (1) journée, ça déborde dans l'autre. Déjà trois
11 (3) jours, on plaide le troisième (3e) jour. Tout
12 ça va y aller grand V. Alors, puis les plaidoiries
13 n'ont pas tendance nécessairement à être
14 relativement courtes dans ce dossier-ci. Ceci dit,
15 les sujets sont importants. Les montants sont
16 importants, puis en fait, ça... Alors, pour moi
17 déjà trois (3) jours, je n'aurais pas tendance à
18 dire deux (2) jours aujourd'hui. J'aurais tendance
19 à vous dire quatre (4) jours, mais ça c'est mon
20 opinion personnelle de ce dossier-ci à ce stade-ci
21 ayant vécu les différentes étapes.

22 Pour ce qui est des nouvelles dates
23 proposées dans l'échéancier un peu plus ramassé, si
24 je peux dire ça, bien effectivement, vous avez
25 constaté que c'est les intervenants,

1 principalement, qui sont ramassés, si je peux dire
2 ça. Avec respect.

3 Alors, donc, puis la problématique
4 principale, c'est pas tant les réponses aux
5 demandes de renseignements qui vont nous prendre
6 plus de semaines, mais c'est plutôt la preuve qu'on
7 va avoir à déposer où on est passé de vingt et un
8 (21) jours ou vingt-deux (22) jours à quatorze (14)
9 jours pour présenter notre preuve. Pas sur le 2 a),
10 mais sur le 2 b) évidemment. Donc, sur cette
11 question-là, mais c'est là qu'on voit peut-être un
12 enjeu. Alors, peut-être à regarder, puis là c'est
13 ce que j'essayais de faire en temps réel tout à
14 l'heure derrière pendant que je vous demandais une
15 petite pause d'une (1) ou deux (2) minutes.

16 (9 h 10)

17 Peut-être qu'il faudrait réfléchir à quand
18 même conserver un certain temps pour que les
19 intervenants puissent lire les preuves, les
20 demandes de renseignements, les réponses aux
21 demandes de renseignements, bien évidemment, et il
22 pourrait y en avoir plus ou moins. On verra en
23 temps et lieu, puis après ça avoir le temps de
24 rédiger une preuve quand même quatorze (14) jours,
25 c'est assez rapide, puis je ne reviens pas sur vos

1 commentaires. J'aurais tendance à vous dire qu'il
2 faudrait que ça se déplace avant le onze (11) mars
3 pour le dépôt de la preuve de Transénergie pour
4 relibérer cette semaine-là qu'on avait, nous, pour
5 faire notre preuve, mais je vous dis ça, mais
6 j'entends ce qu'ils nous disent, qu'ils sont très
7 occupés, puis je le sais qu'ils le sont.

8 Alors, je l'ai bien entendu, mais ceci
9 étant dit, je comprends qu'il y a un expert qui
10 travaille dans le dossier, alors je comprends que
11 le personnel de TransÉnergie est important, mais je
12 comprends que c'est surtout de l'expert de qui on
13 veut avoir une preuve dans ce dossier-là. C'est ça
14 qui crée le problème, parce que jusqu'à maintenant,
15 il n'y en avait pas de problèmes. Je comprends que
16 c'est la preuve d'expertise qui a fait exploser le
17 calendrier, si je peux dire ça comme ça et avec
18 respect, l'expert peut travailler en parallèle dans
19 ces dossiers-là.

20 Alors, nous on maintient qu'on aurait
21 besoin de conserver la période de trois (3)
22 semaines dans le fond pour préparer une preuve,
23 suite aux réponses de demandes de renseignements,
24 puis là je présume que toutes les demandes de
25 renseignements vont être répondues complètement,

1 adéquatement, sans objections, de principes, de
2 forme ou autres, de fond, de pertinence et tout ça.
3 Alors, à ce stade-ci, on a eu des objections. On va
4 en avoir probablement d'autres, puis c'est tout à
5 fait logique qu'il y en ait, puis c'est correct,
6 mais il faut donner le temps aussi d'avoir la
7 discussion potentielle qui va suivre et là je peux
8 juste vous inviter à faire une journée d'audience
9 d'objections sur les réponses aux demandes de
10 renseignements tout de suite, puis la prévoir au
11 calendrier tout de suite, puis qu'on puisse vider
12 ça dans la même journée dans le fond, plutôt que de
13 faire le « back and forth », excusez-moi
14 l'expression en anglais, des objections en écrit
15 pour que vous puissiez trancher, ce qui va prendre
16 beaucoup de temps dans notre démarche.

17 Alors, c'est peut-être le premier (1er)
18 commentaire que j'ai à vous faire, c'est une date
19 d'objections. Présumons-là sans dire qu'il y en
20 aura. Il n'y en aura peut-être pas, mais si elle
21 est là, bien au moins on l'aura déjà réservée tous
22 dans un calendrier, pour qu'on puisse en débattre
23 dans une seule journée, avec les témoins présents
24 pour répondre aux questions, si jamais la réponse
25 est demandée, dans la mesure où il est possible

1 d'être fournie sur le banc, bien sûr, par un
2 témoin, si ce n'est pas des documents complexes.
3 Alors, voilà l'ensemble de mes représentations pour
4 les deux intervenantes, FCEI et ACEFO, pour ce
5 dossier-ci. Je ne sais pas si vous avez des
6 questions.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Juste, donc, mais je dois comprendre que vous
9 préféreriez un traitement parallèle.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Si on devait maintenir un calendrier assez comprimé
14 en maintenant... Si on faisait un calendrier
15 parallèle pour la phase A, je vais vous dire ça
16 comme ça, ça vous donnerait, si on devait maintenir
17 le deux (2) semaines plutôt que trois (3) semaines
18 ou enfin le nombre de jours, vous pourriez le
19 consacrer entièrement à ce moment-là aux
20 définitions.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Oui, puis avec tout ce qu'on a dit tout à l'heure.
23 L'ampleur de ce que ça prend. Mais, plus vous allez
24 mettre des sujets en même temps bousculés plus loin
25 dans le temps, plus on va avoir à travailler sur

1 plusieurs choses en même temps, puis peut-être que
2 les définitions, c'est pas beaucoup de temps, mais
3 c'est quand même le temps que ça prend pour le
4 faire. Alors, ça on... Je vous inviterais à le
5 vider tous les sujets qu'on est capable de vider
6 pour conserver le sujet 2 B, qui va quand même être
7 un sujet qui est plus musclé sur le plan de la
8 preuve, si je peux le dire comme ça.

9 Et ça va être bien d'avoir peut-être vidé
10 déjà certaines étapes, puis de nous mettre déjà des
11 choses derrière nous, pas qu'on ait à les avoir en
12 même temps que la preuve. Alors, à ce moment-là, je
13 conserverais les mêmes étapes pour 2 A. Vous verrez
14 ce que mes confrères vous diront, mais pour ces
15 questions-là, on ne s'est pas consulté du côté des
16 intervenants, mais moi j'aurais tendance à vous
17 dire, personnellement, que tout ce qu'on peut
18 enlever du dossier, on va l'enlever au début, mais
19 on va conserver ces dates-là, les dépôts de preuve
20 additionnelle dans les définitions. Pas les
21 définitions, mais les textes, et tarifs, je
22 comprends que c'est déjà réglée cette question-là.
23 Alors, on va avoir à avancer avec des choses qui
24 vont être en moins dans notre dossier 2 B alors
25 qu'on va être quand même bousculé.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 D'accord, je vous remercie beaucoup Maître Cadrin.

3 Me NICOLAS DUBÉ :

4 Pas de commentaires.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Pas de commentaires. Je vous remercie. Vous n'avez
7 pas de préférences sur une façon ou sur une autre ?

8 O.K. Merci. J'ai compris Maître Cadrin que ça
9 représentait aussi la position de la FCEI?

10 Me STEVE CADRIN :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Absolument. Merci beaucoup. Donc, bonjour

14 Maître Turmel.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Bonjour Maître Duquette. Bonjour au banc. Bonjour à
17 tous. Alors donc, on a bien pris en notes les
18 suggestions. Je pense que c'est une excellente idée
19 qu'il n'y ait qu'une seule audience à la semaine
20 que vous proposez. Treize (13), quatorze (14),
21 quinze (15), c'est effectivement ambitieux de voir
22 ça sur trois (3) jours, mais bon, on avisera. On
23 comprend le calendrier.

24 (9 h 15)

25 Sur le calendrier proposé par les

1 procureurs d'HQT, peut-être simplement, bon, de
2 manière générale, onze (11) mars, je comprends
3 qu'ils font un effort, le plus tôt sera le mieux,
4 mais j'en ai surtout quant à la preuve des
5 intervenants.

6 (9 h 15)

7 Si j'ai bien compris on proposait le...
8 dans tous les cas, nous on veut avoir au moins
9 trois (3) semaines. J'ai pas retenu la date qu'eux
10 proposaient, je pense, que c'était le quinze (15)
11 avril. Bon. Une (1) semaine de plus, au moins, le
12 vingt-deux (22) avril, minimum, pour la preuve des
13 intervenants nous apparaît adéquat. Puis quant au
14 traitement calendaire en parallèle, j'aime toujours
15 moi travailler de manière dans un seul bloc, mais
16 on me dit qu'on est indifférent là-dessus. Si ça
17 peut nous permettre d'avancer et de rendre le
18 dossier plus fluide, on n'a pas de difficultés.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Mais vous votre expert, vous l'avez. Il travaille
21 sur votre...

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Bien là il ne travaille pas en ce moment. Il est au
24 aguets.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Il est aux aguets.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Mais lui se préparait pour le huit (8) mars.

7 Alors...

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Selon le dernier calendrier que vous aviez établi
10 et nous avons discuté pas plus qu'il y a quelques
11 jours avec la demande d'HQT, là on était un peu
12 dubitatif, mais avec ce que vous me dites, je n'ai
13 pas vérifié par exemple les treize (13), quatorze
14 (14), quinze (15), les disponibilités, mais je
15 prends pour acquis qu'il a du temps. Alors, ça ne
16 devrait être un problème, mais avec les dates que
17 vous nous donnez, ça devrait fonctionner.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Ça fait que le deux (2) ou le trois (3) semaines
20 que vous souhaiteriez avoir, ça va être pour qu'il
21 l'ajuste sa preuve par rapport à celle du
22 Transporteur ?

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Bien qu'il l'ajuste... On... Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bien c'est parce que j'imagine que vous avez déjà
3 annoncé qu'il ferait une preuve sur le sujet. Il a
4 déjà donc une position de votre client sur le
5 sujet.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Bien oui, mais attendez, de manière générale, on
8 aime bien constater quelle est la preuve déposée
9 par le Transporteur et en conséquence, on
10 produit... On a annoncé sur la thématique générale
11 qu'il y aurait une preuve d'experts.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Maintenant, encore faut-il voir qu'est-ce qu'il
16 sera déposé complètement et totalement. Donc, on va
17 réagir selon ce que l'on a fait dans les dernières
18 années.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je comprends ça. Mon point c'est juste qu'il ne
21 commencera pas à réfléchir le onze (11) mars
22 lorsqu'il va voir la preuve du Transporteur, il va
23 commencer à réfléchir et à discuter.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Oui. J'ai bon espoir que sa réflexion va débiter

1 plus tôt que tard.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 O.K. Je vous remercie.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Ça va?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui. Je vous remercie beaucoup.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 O.K. Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je ne vois pas maître Assouline, parce que
12 théoriquement, alors j'imagine que le Producteur...
13 Est-ce qu'il y a quelqu'un du Producteur dans la
14 salle? Non. O.K. C'est bon. Maître Neuman, ça va
15 être à vous.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Bonjour, Madame la présidente, Madame, Messieurs
18 les régisseurs. Dominique Newman pour Stratégies
19 Énergétiques et l'Association québécoise de lutte
20 contre la pollution atmosphérique. Donc, nous
21 sommes d'accord pour avoir un calendrier distinct
22 pour la phase 2 B, puisque c'est seulement celle-là
23 qui a besoin d'être reportée.

24 Nous partageons les préoccupations faites
25 par les trois autres intervenants qui m'ont

1 précédé, ACEFO, FCEI et par maître Turmel. Il nous
2 semble que HQT, si c'était possible qu'elle fasse
3 un effort pour déposer sa preuve sur cette partie
4 de phase avant le onze (11) mars, ce serait très
5 apprécié, puisque sinon, selon le calendrier
6 proposé, ce sont les intervenants qui font les
7 frais du rétrécissement du calendrier.

8 Donc et c'est bien beau de dire : « Il
9 s'agit seulement de définitions, mais il s'agit de
10 définitions et des balises ou repères qui
11 permettront d'appliquer ces définitions et c'est un
12 enjeu très important, comme nous l'avons souligné
13 dans notre demande d'intervention dans nos
14 représentations écrites, jusqu'à ce jour.

15 Donc, nous souhaiterions d'une part avoir
16 un délai d'un peu plus qu'une (1) semaine proposée
17 par HQT entre le dépôt de sa preuve et le moment de
18 formuler nos demandes de renseignements et
19 également nous souhaiterions qu'après les réponses
20 d'HQT que le calendrier prévoie déjà les étapes
21 éventuelles de contestation de nos réponses ce qui,
22 comme ça a été souligné précédemment, peut arriver,
23 c'est-à-dire que les délais de contestation par les
24 intervenants sont déjà prévus aux règlements de
25 procédure, mais qu'il y ait effectivement une

1 audience et aussi une date déjà connue d'avance
2 pour le dépôt de toute réponse supplémentaire qui
3 pourrait émaner de cette réponse... de cette
4 audience portant sur les contestations de réponses
5 insuffisantes, puisque dans certains cas, ça
6 pourrait être des informations chiffrées qui
7 seraient demandées sur des cas passés.

8 (9 h 20)

9 Et si jamais HQT refuse de répondre à ces
10 questions et que la Régie le lui ordonne, quel ait
11 le temps de déposer les données chiffrées. Donc, ça
12 va au-delà d'une simple réponse qualitative qui
13 pourrait être donnée en audience.

14 Et qu'après que les réponses seraient
15 complètes, de la part d'HQT et qu'après ça qu'il y
16 ait un délai de, bien on préférerait trois (3)
17 semaines, comme ça a été mentionné pour le dépôt de
18 notre preuve, mais là ça devient très serré et puis
19 pour l'audience, nous sommes d'accord que
20 l'audience soit commune aux deux aspects de la
21 phase 2. Ça se peut qu'il soit souhaitable de
22 prévoir déjà d'avance dans le calendrier la
23 possibilité d'une quatrième journée si jamais ça
24 devenait nécessaire pour éviter que ce soit un
25 problème qu'on se posera, que le jour numéro 3,

1 qu'on ait déjà la date possible qui soit réservée
2 dans les agendas de tout le monde pour la quatrième
3 journée éventuelle. Ça fait que ça complète mes
4 représentations.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie beaucoup Maître Neuman. Écoutez,
7 ce que je peux vous dire, c'est que nous on va
8 considérer évidemment l'ensemble des suggestions
9 qui nous ont été faites. On va regarder le
10 calendrier, ce qu'on peut faire. On va essayer de
11 tenir compte des besoins de tous, puis on va vous
12 revenir avec un nouveau calendrier, cette décision-
13 là, évidemment, ne sera pas rendue avant Noël. Nous
14 sommes déjà le dix-neuf (19). Vous allez l'avoir au
15 début janvier. Probablement dans la semaine du sept
16 (7).

17 On va essayer de faire le plus rapidement
18 possible, parce qu'effectivement, ça va avoir un
19 impact sur votre capacité à produire la preuve,
20 puis les dates. On va prendre tout ça en
21 considération et puis on va essayer de revenir avec
22 quelque chose qui va satisfaire tout le monde.

23 Maître Hivon ? Vous voulez...

24 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

25 Oui. Une simple précision. Je suis consciente qu'on

1 est la semaine avant Noël et que vous rendrez une
2 décision dans la semaine du (sept) 7 janvier. Est-
3 ce que, du côté du Transporteur, on peut présumer
4 que la date dix-sept (17) janvier sera revue, parce
5 que...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 On va présumer que la date du dix-sept (17) janvier
8 ne sera pas tenue, mais je ne vous dis pas non plus
9 que ça va être le onze (11) mars, mais ça ne sera
10 pas celle du dix-sept (17) janvier. On va voir
11 celle que ça pourra être à ce moment-là, mais je
12 suis consciente que si on vous revient le sept (7)
13 janvier, le dix-sept (17) ça pourrait être court.
14 Alors on va...

15 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

16 Non, bien je le présumais. Alors, je voulais juste
17 que ce soit clair. Puis j'ai entendu les
18 commentaires des intervenants. Je comprends qu'il y
19 a une volonté... Que le calendrier est
20 effectivement comprimé si on tient compte à la fois
21 des contraintes du Transporteur et de celles de la
22 Régie. Je ne peux que réitérer que de notre côté ce
23 serait excessivement difficile avant le onze (11)
24 mars.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. Non. Je comprends ça. On va essayer de voir
3 aux intérêts de tous pour voir c'est quoi le
4 meilleur déroulement du dossier. Ça, ce n'est pas
5 un problème, on va regarder ça, mais la seule date
6 que je peux vous dire que ça ne sera pas la date
7 limite pour le dépôt des DDR aux intervenants,
8 c'est le vingt-deux (22) avril, parce que c'est le
9 lundi de Pâques. On m'en a fait le commentaire.

10 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

11 On n'avait pas de calendrier.

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Ça irait au vingt-trois (23) à ce moment-là, mais
14 on va regarder ce qui est possible de faire, puis
15 de tenir compte des besoins. Des vôtres et ceux des
16 intervenants, puis évidemment ceux de la Régie. Ce
17 qu'on est capable de faire.

18 Peut-être dans les cinq (5) dernières
19 minutes, si on devait séparer dans l'audience,
20 parce que là j'entends les gens dire trois (3)
21 jours, ça peut être court. Si on devait séparer la
22 phase « Présentation de la preuve », donc, faire
23 preuves, la vôtre et celles des intervenants avant
24 le trois (3) jours et des plaidoiries plus tard,
25 mais genre fin mai, parce qu'il y a une période où

1 ce n'est pas possible, est-ce que c'est quelque
2 chose qui vous serait, si on laissait un deux (2)
3 semaines entre les deux, est-ce que c'est quelque
4 chose qui vous semble invraisemblable ou si c'est
5 quelque chose qui vous serait agréable?

6 Me MARIE-CHRISTINE HIVON :

7 C'est toujours agréable d'avoir du temps entre la
8 preuve et les plaidoiries. Alors, effectivement, ça
9 pourrait être une façon de s'assurer d'avoir
10 suffisamment de temps pour entendre la preuve et de
11 plaider subséquemment.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ça fait que j'imagine, je vois des hochements de
14 tête de la part de l'ensemble des procureurs du
15 côté des intervenants. Maître Turmel?

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Moi je confirme qu'avoir une semaine ou deux de
18 plus pour l'argumentation est tout à fait... Serait
19 agréable.

20 (9 h 25)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K. Alors ça va être une possibilité qui va être
23 considérée à ce moment-là. Je vous remercie
24 beaucoup. Alors je vous remercie. Je vous remercie
25 beaucoup de vous être présentés à si courte

1 échéance et puis de nous avoir transmis vos besoins
2 et vos solutions potentielles. Alors, on va vous
3 revenir le plus rapidement possible dans les
4 circonstances au début janvier.

5 Je vous remercie. Bonne journée. Joyeux
6 Noël.

7 FIN DE L'AUDIENCE

8

9

10 SERMENT D'OFFICE :

11 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
12 certifie sous mon serment d'office, que les pages
13 qui précèdent sont et contiennent la transcription
14 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
15 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
16 Loi.

17

18 ET J'AI SIGNE:

19

20

21

Sténographe officiel. 200569-7